

# Stratégie départementale « Eau-Air-Sol » de l'Ain



# Table des matières

<b>I. PRÉFACE.....</b>	<b>4</b>
<b>II. LE CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
II.1. LA STRATÉGIE « EAU-AIR-SOL » RÉGIONALE.....	5
II.2. LE CONTEXTE GLOBAL DANS L'AIN.....	6
A- « Les pays de l'Ain ».....	6
B- L'organisation territoriale.....	8
II.3. LE CONTEXTE SPÉCIFIQUE EAU-AIR-SOL DANS L'AIN.....	8
A- Des milieux aquatiques de qualité, une ressource en eau à préserver.....	10
B- Un département sensible à la pollution atmosphérique.....	11
C- Des territoires qui subissent différemment les pressions foncières.....	12
<b>III. LA STRATÉGIE DANS L'AIN : FEUILLE DE ROUTE DE L'ACTION DE L'ÉTAT LOCAL.....</b>	<b>14</b>
III.1. PLAN D' ACTIONS TRANSVERSALES EAU-AIR-SOL.....	16
1 Sol – Améliorer la connaissance et l'analyse locale.....	16
2 Air – améliorer la connaissance et l'analyse locale.....	17
3 Eau – améliorer la connaissance et l'analyse locale.....	18
4 Mettre en place une communication au niveau local.....	19
5 Établir des principes de conditionnalité pour les aides de l'État.....	20
6 Soutenir et promouvoir les bonnes pratiques.....	21
7 Territorialiser les objectifs nationaux de protection des espaces naturels par la mise en place d'une stratégie de protection des espaces naturels.....	22
8 Décliner le plan ECOPHYTO 2+ dans l'Ain.....	23
9 Établir et mettre en œuvre une doctrine de l'État sur la planification intégrant les problématiques de l'eau, de l'air et du sol.....	24
10 Sensibilisation au développement des réseaux de chaleur dans le portage des politiques climat-air-énergie.....	25
11 Massifier la rénovation énergétique des bâtiments (logements privés, petits tertiaires privés et tertiaires publics).....	26
12 Promouvoir le plan de relance.....	27
III.2. PLAN D' ACTIONS EAU.....	28
1 Promouvoir une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants.....	28
2 Accompagner les projets de retenues d'eau.....	29
3 Faire du CDE une instance de pilotage et de prospection pour la gestion de l'eau.....	30
4 Lutter contre les pollutions domestiques (DDT) et industrielles (UD DREAL / DDPP).....	31
5 Finaliser et mettre en œuvre les PGRE / PTGE sur le territoire (Basse Vallée de l'Ain, Pays de Gex et Séran et la Gestion Dombes).....	32
6 Restaurer la continuité écologique.....	33
7 Suivre la mise en œuvre des plans d'actions des 5 « captages prioritaires » et finaliser celui du 6 <sup>e</sup> .....	34
8 Renforcer la coordination de la gestion des épisodes de sécheresse.....	35
9 Territorialiser la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau.....	36
III.3. PLAN D' ACTIONS AIR.....	37
1 Accompagner les études qui permettent de juger de l'opportunité de déployer des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m).....	37

2 Communiquer autour de la pollution de l'air.....	38
3 Accompagner les démarches de planification dans le domaine de l'air.....	39
4 Améliorer la qualité de l'air intérieur.....	40
5 Veiller à la cohérence du développement de la filière bois-énergie.....	41
<b>III.4. PLAN D' ACTIONS SOL.....</b>	<b>42</b>
1 Établir une doctrine locale (côté gouvernance) ZAN.....	42
2 Mobiliser des moyens financiers pour la reconversion des friches, les opérations de désimperméabilisation et de renaturation.....	43
3 Promouvoir le développement d'une stratégie foncière et d'offre de foncier public pour les collectivités.....	44
4 Soutenir le développement des projets d'énergies renouvelables.....	45
5 Mieux mobiliser les outils de compensation agricole et forestière.....	46
<b>IV. LEXIQUE.....</b>	<b>47</b>

# I. Préface

Il est urgent d'agir !

Le dérèglement climatique est désormais une réalité qui se rappelle à nous chaque jour, avec un impact direct sur nos ressources en eau, nos forêts, nos pratiques agricoles, et plus indirect sur les catastrophes naturelles.

Nous devons en conséquence repenser notre façon de nous développer, notre façon de vivre tout en préservant les ressources de notre planète.

Le développement durable n'est pas une notion nouvelle, mais force est de constater que les moyens mis en œuvre à ce jour ne sont pas suffisants pour faire face aux conséquences dévastatrices du changement climatique, à la raréfaction des ressources.

C'est pourquoi nous nous devons d'agir plus et plus vite.

L'eau, l'air et le sol sont trois éléments indissociables. Les atteintes sur l'un ont des répercussions sur les deux autres.

Le préfet de région a ainsi voulu, au travers d'une stratégie régionale, feuille de route de l'État en région, préserver Auvergne-Rhône-Alpes en tant que territoire vivant, attractif et accueillant tout en préservant les milieux et ressources qu'il offre.

J'ai voulu traduire, au plus près de notre territoire de l'Ain, les objectifs que se fixe cette stratégie en s'appuyant sur les spécificités et diversités de notre département.

Ainsi, cette stratégie départementale « Eau-Air-Sol » a pour ambition de guider l'action de l'État dans le département de façon à ce que les enjeux de l'eau, de l'air et du sol soit intégrés de façon systématique aux missions conduites par mes services.

Bourg en Bresse, le 16 mars 2021

Catherine de la Robertie  
Préfète de l'Ain

## II. Le contexte

### II.1. La stratégie « Eau-Air-Sol » régionale

Le dernier rapport du GIEC d'août 2019 souligne le rôle des sols, de l'eau et de l'air dans le changement climatique en cours. Par ailleurs, des études récentes ont mis en évidence une corrélation entre cas de cancer et exposition aux polluants de l'eau, de l'air et du sol. C'est dans ce contexte et devant l'urgence à agir que le préfet de région a entrepris en 2019 l'élaboration d'une stratégie régionale pour l'eau, l'air et le sol. Cette stratégie a été validée en date du 18 mai 2020.

La stratégie régionale eau-air-sol de l'État projetée à 2040 vise à préserver Auvergne-Rhône-Alpes en tant que territoire vivant, attractif et accueillant : vivant par la biodiversité qui s'y épanouit, attractif par les activités et les hommes qui s'y implantent, accueillant par la qualité et la disponibilité des ressources et des milieux qu'il offre.

La stratégie fixe un certain nombre d'objectifs de résultat chiffrés à court terme (2027) avec des perspectives de long terme (2040).



Sol

Atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette à l'échelle de la région à l'horizon 2040 et réduire à l'échelle régionale la consommation foncière réelle d'au moins 50 % en 2027 par rapport à la moyenne de consommation foncière réelle annuelle entre 2013 et 2017 à l'échelle de la région (32,5 km<sup>2</sup>/an).



Eau

Atteindre l'objectif de bon état de 100 % des masses d'eau en 2040 et pour cela :

- Atteindre le bon état pour au moins 60 % des masses d'eau au sein de chacun des bassins à l'horizon 2027 ;
- Revenir à l'équilibre pour les bassins en déficit à l'horizon 2027, en travaillant à la fois sur les économies d'eau, les projets de transferts d'eau et la création de retenues ;
- Réduire les prélèvements de 10 % d'ici 2025 et 25 % en 2035, conformément aux conclusions des Assises de l'eau.



Air

Respecter les recommandations de l'OMS de la qualité de l'air pour éviter les effets nuisibles sur la santé humaine de la pollution atmosphérique à l'horizon 2040 et réduire de 50 % le nombre de jours de dépassement des seuils réglementaires en vigueur en 2019 d'ici 2027



Eau-air-sol

Préserver les milieux en atteignant 5 % du territoire régional sous protection forte en 2040 comme contribution de la région à l'objectif national de 10 % (objectif incluant les espaces maritimes et la stratégie de création des aires marines protégées). Ces espaces devront être des espaces naturels présentant des enjeux patrimoniaux forts, garantissant les fonctionnalités écologiques des espaces naturels et préservant les trames de biodiversité, avec un effort particulier sur les haies et milieux bocagers.

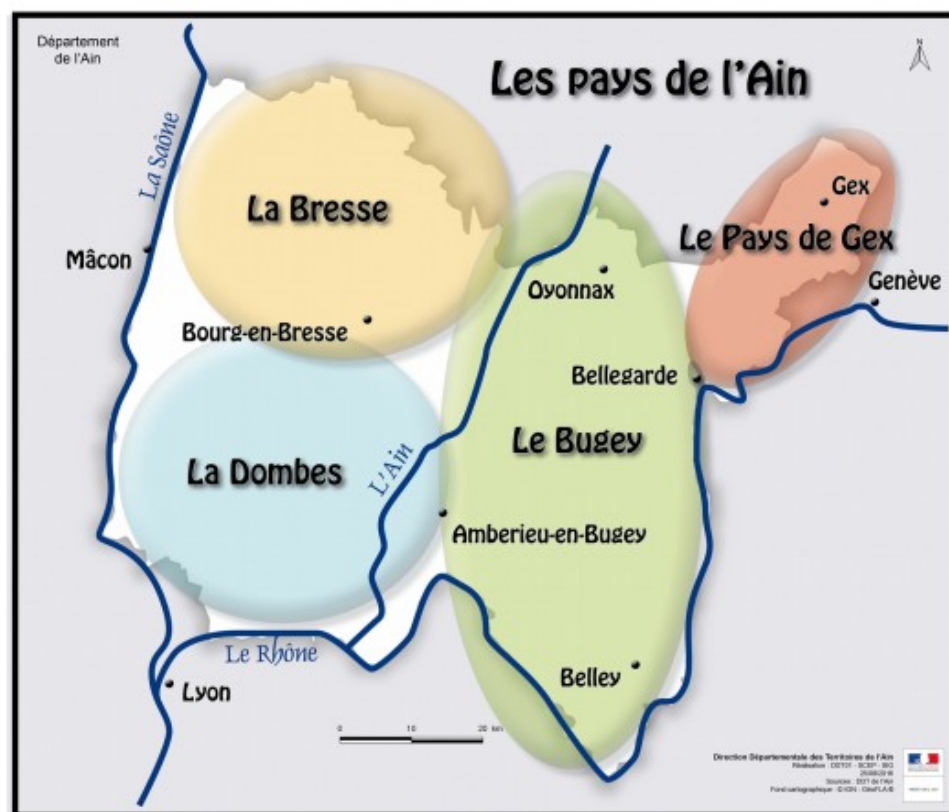
## II.2. Le contexte global dans l'Ain

Le département de l'Ain, par sa localisation entre les deux métropoles de Lyon et de Genève, bénéficie d'un dynamisme et participe à l'attractivité de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Avec un taux de croissance de population de 1,1 % par an, le département accueille chaque année de l'ordre de 7 000 habitants supplémentaires, dont près de la moitié sur le Pays de Gex, secteur frontalier de Genève qui connaît une croissance moyenne de plus de 3 % par an.

L'Ain occupe le 2<sup>e</sup> rang de la région Auvergne-Rhône-Alpes et le 8<sup>e</sup> rang national des départements métropolitains pour la croissance démographique.

L'activité économique du département est relativement impactée par la crise sanitaire liée à la COVID-19 avec une perte d'activité estimée à 33,8 % par l'INSEE, principalement dans le secteur de l'industrie.

### A- « Les pays de l'Ain »



Le département, d'une superficie de 5 763 km<sup>2</sup> pour 643 350 habitants (population légale millésimée 2017), est constitué d'une mosaïque de territoires distincts, chacun avec son identité propre et ses caractéristiques :

- **la Bresse**, bordée à l'est par le piémont du massif du Jura et à l'ouest, par la Saône, présente un paysage à peine vallonné, couvert de bocage qui a tendance à disparaître sous la pression liée à la périurbanisation entre Mâcon et Bourg en Bresse. En effet la rive gauche de la Saône atteint un taux de développement démographique de 2 % alors que le territoire est peu organisé. La lutte contre le mitage et la maîtrise du développement urbain constituent un enjeu pour le territoire bressan, dont les paysages se dégradent progressivement. La Bresse constitue par ailleurs la zone d'élection des AOP beurre et crème de Bresse et AOP volailles de Bresse, dont la production, bien que marginale en volume, est emblématique pour le département.

- **la Dombes**, émaillée de plus d'un millier d'étangs (10 000 ha d'eau), est un espace sensible sur les plans faunistique et floristique, où la politique de la protection environnementale est prégnante (Classement Natura 2000 sur près de 40 000 ha). La Dombes accueille de la polyculture, de l'élevage et une pisciculture extensive qui place le département au premier rang français de production de poissons d'eau douce. L'enjeu pour ce territoire est de maintenir un équilibre entre protection de la biodiversité, agriculture, maîtrise de l'urbanisation et gestion des activités liées à la présence des étangs. Un projet de PNR a été abandonné par le Conseil régional et Conseil départemental. Il est remplacé par un contrat de territoire avec la Région.

Les ressources en eau de ce secteur, qu'elles soient souterraines ou superficielles, se raréfient sous l'effet du changement climatique, ce qui a des incidences notables sur son fonctionnement anthropique. Ainsi, les filières agricoles et piscicoles sont directement impactées, voire menacées, par cette évolution. Ce territoire fait l'objet d'une attention particulière au travers de la mise en place d'une démarche « projet de territoire pour la gestion de l'eau » (PTGE) en Dombes. À ce stade, deux objectifs font consensus, tant pour les services de l'État que pour les acteurs locaux :

  - 1/ être en mesure de caractériser objectivement la ressource en eau souterraine, ce qui suppose la réalisation d'une étude hydrogéologique destinée à parfaire la connaissance de la nappe des cailloutis de la Dombes ;
  - 2/ engager une étude territoriale relative à l'adaptation de la gestion de la ressource en eau au changement climatique.
- **les côtières du plateau de la Dombes**, entre Saône et Rhône, sont soumises à une urbanisation intensive sous influence de l'agglomération de Lyon. L'articulation entre l'accueil des populations et les protections environnementales constitue un enjeu fort. La plaine de l'Ain, qui borde l'est du plateau, est une plaine agricole à dominante céréalière nécessitant le recours à l'irrigation des cultures.
- **le Bugey**, à l'est, est la partie méridionale du massif du Jura qui s'élève en plis parallèles couverts de forêts et traversés par deux « cluses » au nord et au sud. Le Rhône dessine la frontière à l'est et au sud du massif et du département. Le périmètre du PNR du Jura inclut une partie du territoire Nord-Est de l'Ain (Bugey et Pays de Gex). Véritable poumon vert, le Bugey est attractif pour le tourisme et les activités sportives. La forêt est également une filière stratégique pour le territoire en termes de potentiel économique. Ce territoire est constitué d'un réseau de très petites villes qui connaissent pour certaines des difficultés de maintien de population et de services. Les activités agricoles sont hétérogènes et constituent un enjeu particulier, à la croisée d'enjeux économiques, paysagers, touristiques et écologiques. Les vins du Bugey sont classés AOC depuis 2009.
- **le Pays de Gex**, séparé du reste du département par la dernière crête orientale du Jura, est rattaché géographiquement au bassin lémanique où s'exerce une pression foncière importante. En effet la dynamique genevoise place le prix du foncier au niveau de celui de certaines villes comme Annecy ou même Paris. Le corollaire de ce dynamisme est une difficulté d'accès aux logements et à l'emploi pour les populations les plus sensibles. Le Pays de Gex va continuer à subir de fortes pressions du fait de sa localisation stratégique.

## B- L'organisation territoriale

L'armature urbaine de l'Ain est de taille moyenne et peu dense. Deux villes seulement, Bourg-en-Bresse et Oyonnax, sur les 393 communes ont une population supérieure à 20 000 habitants (respectivement 41 527 et 22 427 habitants). Suivent la commune nouvelle de Valsenhône (16 423 habitants) et la ville d'Ambérieu-en-Bugey (14 035 habitants).

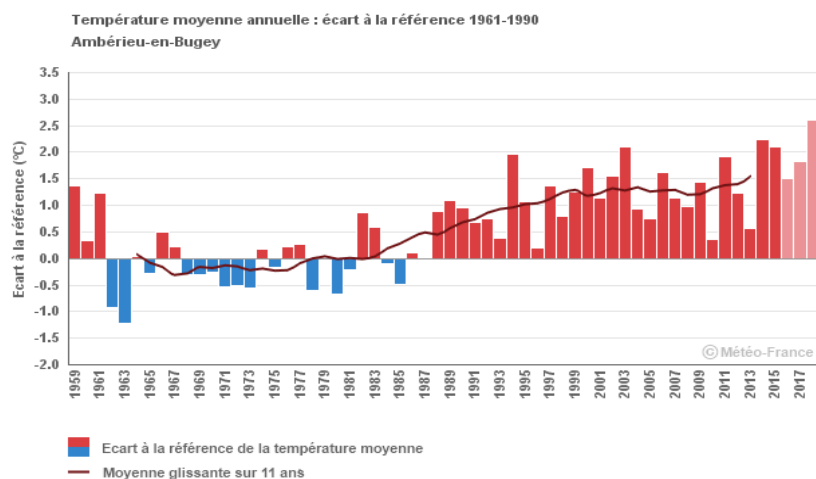
Une spécificité du département de l'Ain réside dans le développement accru des pôles secondaires, voire des communes rurales, par rapport aux pôles structurants, sans que cela soit accompagné d'une desserte efficiente en transport en commun. La question des déplacements alternatifs à la voiture ainsi que la question du renforcement des pôles structurants est donc prégnante dans ce département. Outre le phénomène de dispersion des centres urbains, c'est la question du maillage qui est à traiter très largement pour tendre vers une meilleure structuration et un renfort de l'armature urbaine, en tenant compte, également, des interdépendances existantes avec les départements ou pays voisins.

### II.3. Le contexte spécifique Eau-Air-Sol dans l'Ain

Le dernier rapport du GIEC d'août 2019 souligne le rôle des sols, de l'eau et de l'air dans l'évolution climatique en cours. Il montre leurs interactions et relations fonctionnelles.

Il établit l'état de ces « biens communs » menacés par des usages anthropiques intensifs et peu respectueux de leur qualité ou de leur disponibilité effective. Ce rapport souligne l'urgence d'agir au vu des prévisions d'augmentation des températures.

Le département de l'Ain n'est pas épargné par cette hausse des températures.



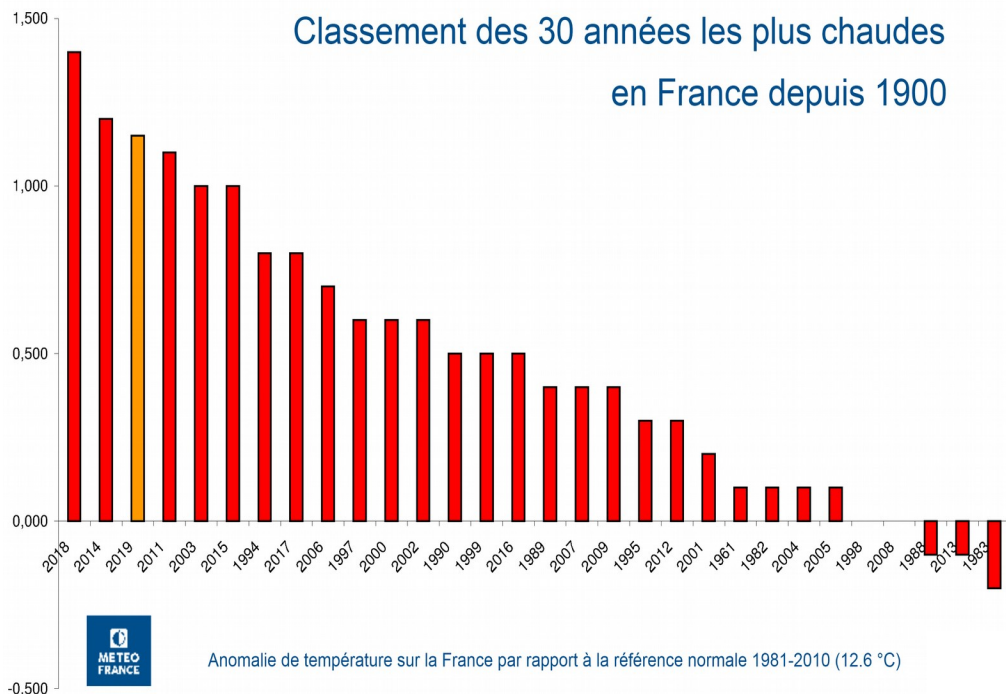
Ce graphique illustre l'écart de la température annuelle moyenne par rapport à la moyenne glissante entre 1961-1990. Les données sont issues de la station d'Ambérieu-en-Bugey.

Depuis 1989, la température moyenne annuelle est bien souvent supérieure à la moyenne avec des écarts pouvant atteindre + 1 °C.

Les experts ont démontré qu'une élévation de température est lourde de conséquences sur le climat mondial : les vagues de chaleur et les fortes précipitations seraient plus fréquentes dans de nombreuses régions du globe, les sécheresses plus fréquentes par endroit. Les calottes groenlandaises et antarctiques seraient possiblement déstabilisées, avec une possible élévation massive du niveau de la mer.



## Classement des 30 années les plus chaudes en France depuis 1900



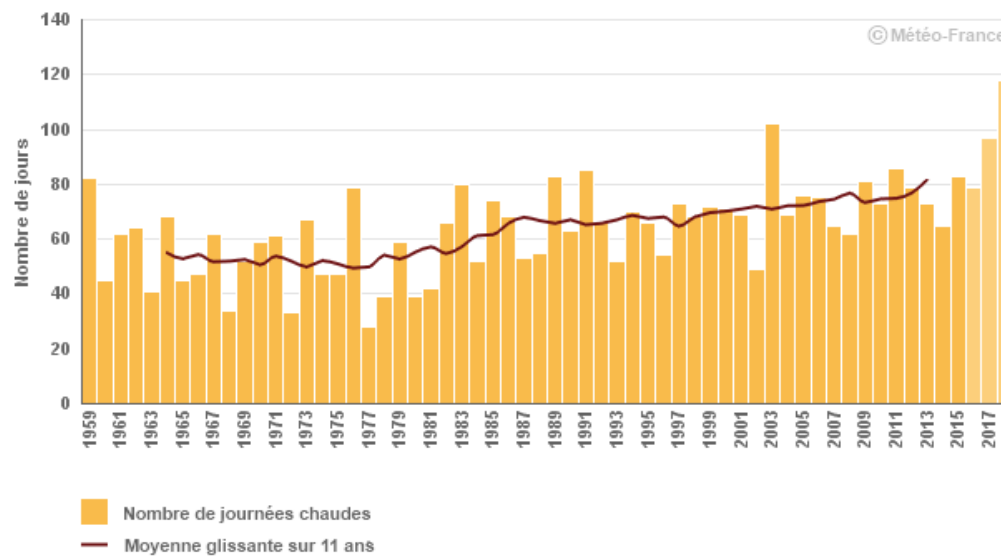
Ce constat se traduit également si l'on regarde le nombre de journées chaudes. Tout particulièrement ces dernières années où le nombre des journées chaudes est supérieur à la moyenne glissante sur 11 ans.

2019 est la troisième année la plus chaude en France après 2018 et 2014. Pour information, 2003, l'année de canicule, est classée 5<sup>e</sup> année la plus chaude sur ces 30 dernières années en France.



Anomalie de température sur la France par rapport à la référence normale 1981-2010 (12.6 °C)

### Nombre de journées chaudes Ambérieu-en-Bugey



## **A- Des milieux aquatiques de qualité, une ressource en eau à préserver**

Le département dispose d'un fort capital « Eaux et milieux aquatiques » avec un réseau hydrographique intense et varié constitué du Rhône, de la Saône, de l'Ain et de rivières à caractères torrentiels ou de plaine.

La surface en zone humide représente a minima 9 % de la surface du département au dernier inventaire de 2012, et nécessite une vigilance particulière pour que ces espaces soient pris en compte dans les procédures d'aménagement du territoire.

La situation de l'état des masses d'eau, cartographiée en 2014 faisait apparaître un taux d'atteinte de ce bon état écologique pour 37 % des rivières du département et une forte dichotomie entre les parties Ouest et Est du territoire.

Les cours d'eau de La Bresse et de la Dombes sont en effet fortement pénalisés par l'altération de leur morphologie et par l'impact des pollutions diffuses.

Malgré les nombreuses actions de restauration des milieux aquatiques qui ont été entreprises, l'amélioration des indices biologiques est progressive et s'inscrit dans la durée.

Les progrès sont plus palpables en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques qui sous-tendent le bon état écologique. L'impact toujours significatif des pollutions diffuses reste le facteur le plus pénalisant.

La croissance démographique et l'activité agricole renforcent la pression sur des cours d'eau par ailleurs sensibles. On peut lister quelques exemples : les faibles débits d'étiage et l'eutrophisation pour toute la partie ouest du département, la pollution aux nitrates des eaux superficielles et souterraines notamment à l'ouest du département, l'impact potentiel sur les usages d'alimentation en eau potable dans les nappes d'accompagnement des cours d'eau à l'ouest et sur les sources dans les secteurs karstiques de l'est. De nombreuses communes de l'est du département dépendent de ces sources karstiques pour leur alimentation en eau potable ce qui les rend particulièrement vulnérables en cas de sécheresse.

Au cours des précédentes décennies, les épisodes de sécheresse étaient exceptionnels et saisonniers.

Depuis plusieurs années, le manque d'eau devient chronique et pose de plus en plus de difficultés environnementales (assèchement des cours d'eau...), économiques (irrigation, industrie, loisirs) ou sanitaires (eau potable).

Il incombe aux services de l'État d'intervenir pour anticiper et, le cas échéant, gérer la pénurie ainsi que les potentiels conflits d'usage.

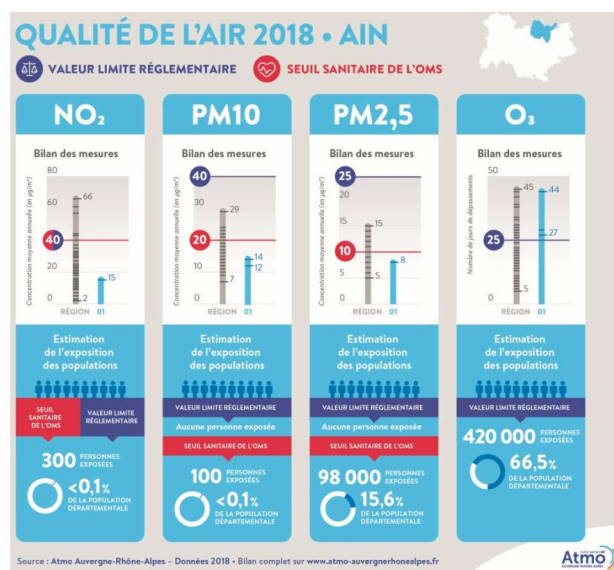
L'année 2020 illustre pleinement le fait que la rareté de la ressource en eau ne peut plus être gérée de manière sporadique, mais nécessite une véritable gestion de fond.

## B- Un département sensible à la pollution atmosphérique

Le département est sensible à la pollution atmosphérique avec une agglomération en son centre et des zones densément urbanisées tournées vers Lyon et vers Genève, mais également en raison d'émissions industrielles, résidentielles et du secteur agricole.

L'agglomération de Bourg-en-Bresse connaît à la fois une problématique de pollution locale par son secteur résidentiel relativement dense, ses transports et ses entreprises, mais elle subit aussi parfois l'influence des grandes métropoles qui l'entourent.

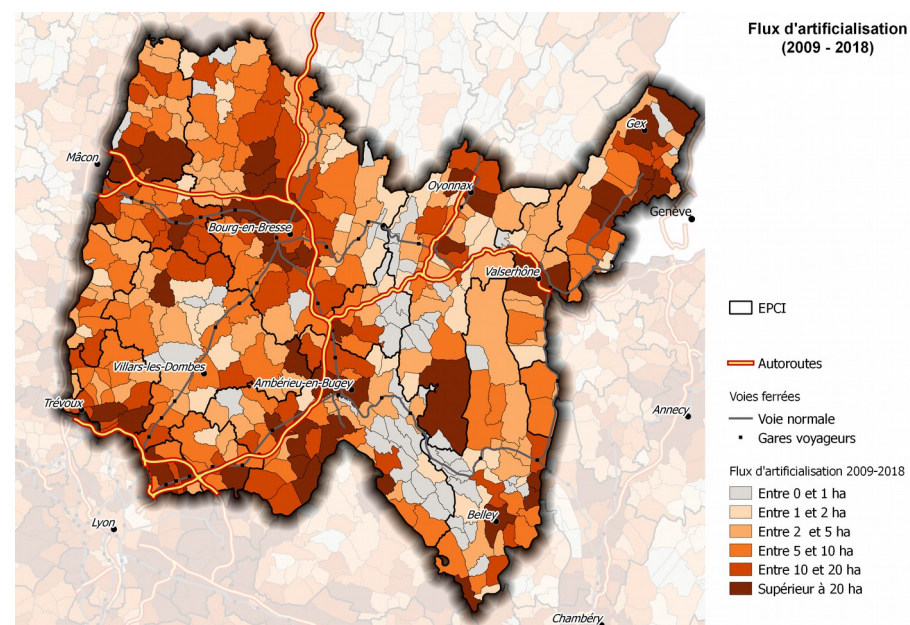
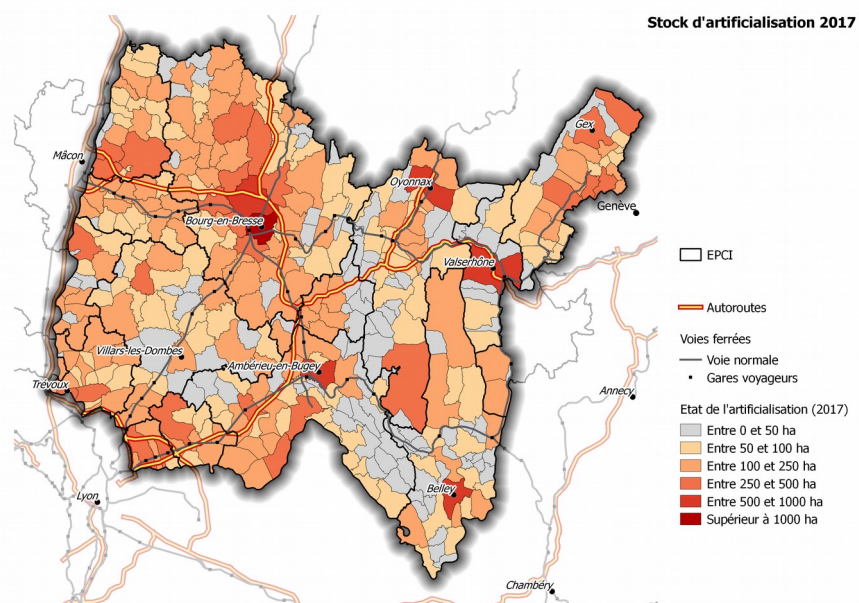
Le territoire est confronté à des problématiques dites de vallées où la météorologie est un facteur essentiel dans les niveaux de pollution mesurés. La diversité des émissions et des conditions de dispersion font que les enjeux de qualité de l'air sont diversifiés. Dans l'Ain comme dans le reste de la région, la qualité de l'air s'améliore globalement et durablement à l'exception de l'ozone qui reste un polluant préoccupant sur ce département. Cependant, une partie de la population demeure exposée :



- Pour le dioxyde d'azote, le long des axes routiers majeurs, 300 habitants du département subissent encore des niveaux supérieurs à la valeur réglementaire en vigueur (qui est égale au seuil OMS).
- Pour les particules PM10 (<10 µm), le nombre de personnes exposées à des niveaux strictement supérieurs à la valeur recommandée de l'OMS est faible (100 personnes), mais il faut noter qu'autour des grandes agglomérations et des axes routiers, les niveaux de PM10 fleurissent souvent avec ce seuil.
- Pour les particules fines PM2,5 (<2,5 µm), 98 000 personnes (15,6 %) sont exposées à des niveaux au-dessus de la recommandation de l'OMS.
- Pour l'ozone, deux tiers de la population du département (66,5 %, soit 420 000 habitants) restent exposés à des niveaux qui dépassent la valeur cible pour la santé.

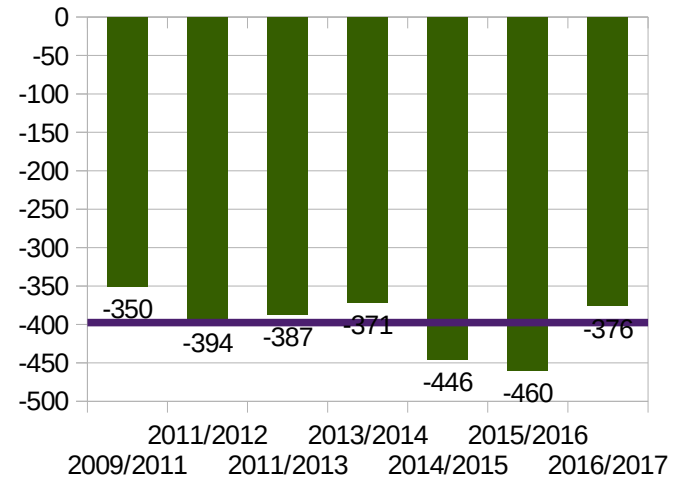
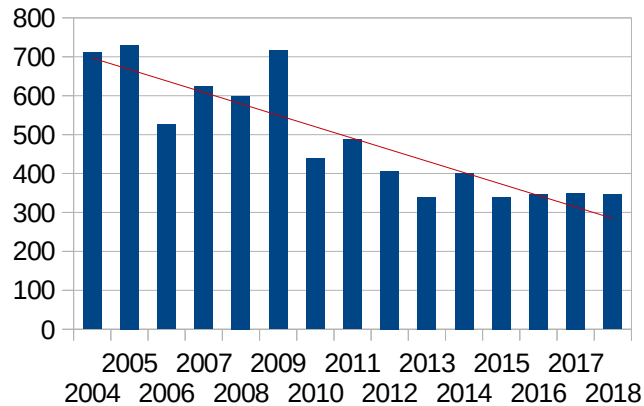
## C- Des territoires qui subissent différemment les pressions foncières

La situation géographique du département, aux portes de deux métropoles, son dynamisme économique tout comme la qualité de son cadre de vie sont autant d'éléments qui expliquent sa croissance démographique soutenue durant ces dernières années. Ces éléments induisent, en corollaire, une forte demande en logement, une multiplication du nombre de constructions, une consommation importante du foncier et un étalement urbain grandissant qu'il convient toujours de maîtriser et d'organiser, aux abords des métropoles, mais aussi autour des villes de Bourg-en-Bresse, Mâcon ou de Villefranche-sur-Saône. Ce contexte de pression foncière se traduit par des coûts du foncier qui ont tendance à augmenter et pouvant être très élevés dans le Pays de Gex.



Le développement de l'urbanisation s'est ainsi opéré dans de nombreux territoires, de manière mal maîtrisée et peu organisée, souvent selon un principe d'opportunité par des opérateurs privés. Les franges des enveloppes urbaines sont de moins en moins distinctes et une perte de qualité des entrées de villes est de plus en plus prégnante. Plus récemment, l'excellente desserte autoroutière du département a attiré les plate-formes logistiques de la grande distribution ou des géants du e-commerce, entreprises largement consommatrices de foncier (notamment le long de la Côtière, entre Ambérieu et Bourg-en-Bresse, ou dans le secteur de Pont-de-Veyle/Replonges).

Pour évaluer la consommation d'espace, la DDT analyse chaque année l'évolution de la tache urbaine. Elle s'appuie sur les bâtiments contenus dans le cadastre numérique de la DGFIP, disponible depuis 2003 et mis à jour annuellement. Elle concerne aussi bien l'habitat que les bâtiments d'activité.



La tache urbaine croît en moyenne de 500 ha/an depuis 2004 soit 1 % de la surface du département tous les 10 ans. Depuis 2015 il y a une stabilisation de l'évolution de la tache urbaine alors que la croissance reste soutenue. Pour autant, un peu moins de 400 ha sont consommés chaque année.

Et sur certaines parties de notre département, nous sommes confrontés au phénomène d'étalement urbain qui caractérise les territoires sur lesquels la consommation foncière croît plus vite que la démographie. Cette évolution de la tache urbaine se fait au détriment des surfaces agricoles. Sur le département de l'Ain, la diminution des surfaces agricoles est en moyenne de 400 ha par an.

Les Zones d'activités économiques (ZAE) sont des zones qui consomment d'importantes surfaces de foncier. On en compte aujourd'hui environ 380 sur le département qui représentent 7 000 ha.

Par ailleurs, on recense 1 600 ha de surface dédiée aux Zones d'Activités Économiques, prévus en extension dans les documents de planification arrêtés soit près de 20 % de la surface aujourd'hui occupée.

### III. La stratégie dans l'Ain : feuille de route de l'action de l'État local

Cette stratégie départementale guide l'action de l'État dans le département.

Selon les missions, elle mobilise les services de la DDT, de l'ARS, de l'UD DREAL et de la préfecture.

C'est un outil de pilotage interne de la DDT qui se décline dans chaque service. Les enjeux liés à l'eau, l'air et le sol doivent être intégrés de façon systématiques aux missions conduites par les services.

Le partage et le rendu compte de l'avancement des actions se feront dans les instances de gouvernance existantes à savoir le Comité Départemental de l'eau dans le domaine de l'eau, le CODERST pour le domaine de l'air et la CDPENAF stratégique pour celui du sol.

En miroir à la stratégie régionale, la stratégie départementale se décline en un ensemble d'actions pour chaque thème.

Les actions envisagées et entreprises sont à la fois une réponse aux situations de crise mais également une anticipation pour permettre une gestion courante de l'intégration des enjeux dans les projets d'aménagement.

Bien souvent, les actions conduites par l'État, et c'est particulièrement vrai dans le domaine de l'eau, sont dans une logique de gestion de crise. Il est donc indispensable d'agir le plus en amont possible pour anticiper ces situations et permettre un développement raisonnable et raisonné afin de les anticiper. Il s'agit de trouver l'équilibre entre croissance, activités, préservation de l'environnement et la conciliation des différents usages de l'eau, de l'air et du sol.

#### Remarques :

- Le plan d'actions 2021-2023 traduit les actions régionales à l'échelle du département et en fonction des compétences exercées par les différents services de l'État. Ainsi, il se peut que certaines actions régionales ne trouvent pas de traduction au niveau départemental.
  
- Les services de la DDT référencés dans le plan d'actions sont :
  - le Cabinet : CAB
  - la Mission d'Animation des Politiques sur les Territoires : MAPT
  - le Service Connaissance, Études et Prospective : SCEP
  - le Service Urbanisme et Risques : SUR
  - le Service Agriculture et Forêt : SAF
  - le Service Protection et Gestion de l'Environnement : SPGE
  - le Service Habitat et Construction : SHC

- autres services :
  - ARS
  - Préfecture : Direction de Coordination de l'Appui Territorial (DCAT)
  - UD DREAL
  - Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
  
- Autres structures partenaires impliquées :
  - EPCI
  - chambres consulaires
  - SAFER
  - CAUE

### III.1. Plan d'actions transversales eau-air-sol

#### 1 Sol – Améliorer la connaissance et l'analyse locale

*Améliorer la connaissance eau-air-sol*

##### Action opérationnelle :

Réaliser un diagnostic qui permet entre autres d'asseoir les actions proposées sur ce thème :

→ Travailler sur les gisements de foncier : avenir (densification) des zones pavillonnaires ou des zones commerciales, recensement des friches, analyse de la vacance et surtout suites pouvant être données...

=> Identifier également le foncier « renaturable ».

→ Aller plus loin sur la mobilisation du foncier public (travail avec les établissements de santé, l'éducation nationale, la SNCF...)

→ Se doter de critères d'analyse pour traiter objectivement le sujet du foncier d'activité.

→ Travailler sur le potentiel densifiable : partager la méthode avec les collectivités et établir une doctrine locale

##### Dernières réalisation ou en cours :

- Etat des lieux du foncier public mobilisable aux fins de construction de LLS
- Critères d'analyse pour déterminer le potentiel constructible
- Observatoire du Logement
- Mise à disposition d'un outil d'estimation du potentiel densifiable.
- Co-construction d'un observatoire des ZAE avec d'autres acteurs du territoire – Elaboration de fiches par territoire d'EPCI
- Recensement départemental des friches bâties
- Animation d'un réseau de partenaires autour du foncier: Réseau foncier de l'Ain
- Diagnostic départemental sur le volet sol
- Approche globale des friches agricoles disponibles

##### Prochaines étapes :

- MàJ annuelle de l'état des lieux
- Suivi des tènements repérés
  
- Recrutement d'un statisticien/analyste par l'Adil
- Finaliser le travail avec les EPCI sur le potentiel densifiable

##### Services de l'État

**Concernés :**  
SCEP/SHC/SUR/  
SAF/SPGE/MAPT

##### Pilote :

MAPT

##### Parties prenantes :

Les EPCI  
EPF  
Département  
SAFER  
DGFIP

##### Échéances :

Novembre 2020 puis  
MàJ annuelle

##### Outils/mise en œuvre :

Production de connaissance (SIG + Etudes)  
Réseau foncier de l'Ain  
Suivi des observatoires du foncier des EPCI dotés d'un PLH  
Fiches et analyses de l'observatoire départemental du Logement

##### Indicateurs :

Nombre d'études / analyses réalisées en 2021



## 2 Air – améliorer la connaissance et l'analyse locale

*Améliorer la connaissance eau-air-sol*

**Services de l'État  
Concernés :**  
SCEP/MAPT

**Pilote :**  
MAPT

### **Action opérationnelle :**

Réaliser un diagnostic qui permet entre autres d'asseoir les actions proposées sur ce thème

**Parties prenantes :**  
ATMO  
UD DREAL (01 et 69)

**Échéances :**  
Novembre 2020

### **Dernières réalisation ou en cours :**

- État des lieux pour la réunion de présentation de la stratégie en janvier 2020
- Fiches thématiques réalisées

### **Prochaines étapes :**

Récupérer les données ATMO  
Faire le point des diagnostics des PCAET pour récupérer les données  
Récupérer les productions : fiches Préfète

### **Outils/mise en œuvre :**

Production de connaissance

### **Indicateurs :**

Diagnostic réalisé

### 3 Eau – améliorer la connaissance et l'analyse locale

*Améliorer la connaissance eau-air-sol*

**Services de l'État  
Concernés :**  
SPGE

**Pilote :**  
SPGE

**Action opérationnelle :**

Réaliser un diagnostic qui permet entre autres d'asseoir les actions proposées sur ce thème

**Parties prenantes :**  
Les EPCI  
EPF  
Département  
SAFER  
DGFIP

**Échéances :**  
Janvier 2021

**Dernières réalisation ou en cours :**

- État des lieux pour la réunion de présentation de la stratégie en janvier 2020
- Fiches thématiques réalisées

**Prochaines étapes :**

Finaliser la rédaction du document

**Outils/mise en œuvre :**  
Production de connaissance

**Indicateurs :**  
Diagnostic réalisé

## 4 Mettre en place une communication au niveau local

*Mettre en place un programme de communication et de sensibilisation*

**Services de l'État  
Concernés :**  
SUR/SPGE/MAPT/SCEP

**Pilote :**  
MAPT

### **Action opérationnelle :**

Mener une communication ciblée en utilisant les instances de gouvernance existantes sur les 3 thématiques :

Eau : Comité Départemental de l'eau

Air : CODERST

Sol : CDPENAF stratégique

Mettre en œuvre une communication à l'attention des agents de la DDT.

Imaginer une communication à destination des citoyens (en lien avec les collectivités)

Développer l'accès OPEN DATA sur ces 3 thématiques

Partager entre les acteurs les enjeux

**Parties prenantes :**  
FNE  
EPCI  
Organisations profession-  
nelles agricoles

**Échéances :**  
Tous les ans

### **Dernières réalisation ou en cours :**

Communication globale sur la stratégie EAS à l'attention des présidents d'EPCI et partenaires

Journée portes ouvertes

### **Prochaines étapes :**

Préparer la prochaine CDPENAF stratégique pour rendre compte de la consommation de foncier et évoquer la stratégie

Échanger au cours des réunions de réseau (Ain Atitud, réseau foncier) avant d'élaborer la doctrine (concertation)

### **Outils/mise en œuvre :**

Réunion de réseau Ain Atitud sur le sujet

Réseau foncier

Lettre l'Ain'eau

### **Indicateurs :**

Point annuel sur stratégie EAS :

- CDPENAF : 1/an

- CODERST : 1/an

- CTE : 1/an

Nombre de communication externe réalisée par an

## 5 Établir des principes de conditionnalité pour les aides de l'État

*Établir des principes de conditionnalité pour les aides de l'État*

**Services de l'État Concernés :**  
SCEP/SHC/SUR  
MAPT

**Pilote :**  
MAPT

### Action opérationnelle :

- Intégrer « l'économie du foncier » dans les critères d'intervention de l'ANCT
- Proposer en lien avec la préfecture une grille de critères pour évaluer la compatibilité des projets pour la DETR / DSIL avec la stratégie EAS (attribution du bonus EAS et inéligibilité)
- Proposer le lancement d'un appel à projets centré particulièrement sur la rénovation énergétique et le plan de relance

**Parties prenantes :**  
Préfecture  
DCAT  
SHC

**Échéances :**  
Programmation  
annuelle

### Dernières réalisation ou en cours :

Proposition d'intégrer un critère de sobriété foncière dans la grille d'analyse des projets pour 2020.  
Non retenue.  
Solliciter la DCAT pour participer à l'élaboration de la grille d'attribution locale de la DETR (éligibilité et bonus) pour la compatibilité avec la stratégie EAS  
Établissement d'une grille de critères d'attribution pour la DSIL rénovation énergétique

### Prochaines étapes :

- Réunion de validation du nouveau guide DETR
- Réunion d'échanges Prefecture-sous-prefecture-DDT
- Appels à projets

### Outils/mise en œuvre :

Grille EAS pour l'examen des projets DETR/DSIL  
Avis de la DDT sur la compatibilité EAS des dossiers DETR  
Avis conformes de la DDT sur le volet rénovation énergétique

### Indicateurs :

Nb de critères de conditionnalité dans grille DETR / DSIL  
Nb de projets avec un gain d'éco nrj de plus de 30 % (prévoir révision à 40 % l'année suivante)  
Nob de projets dont la surface du projet est > 1000M2  
% des projets DETR / DSIL aux bonus EAS

## 6 Soutenir et promouvoir les bonnes pratiques

*Soutenir et promouvoir les bonnes pratiques*

### Services de l'État Concernés :

Tous

### Pilote :

MAPT  
SAF

### Action opérationnelle :

Promouvoir les constructions vertueuses (Ainterpro) et les projets d'aménagements vertueux (réseau foncier, Ain Atitud)  
Relayer les projets exemplaires du niveau national aux collectivités (Anah-ANRU)  
Relayer les projets sur plateforme NCT  
Utiliser le CDE pour le partage des bonnes pratiques  
Promouvoir et soutenir les bonnes pratiques agricoles

### Parties prenantes :

- porteurs de projets
- élus
- co financeurs
- partenaires de réseaux (fédérations, CAUE ....)
- agriculteurs
- chambre d'agriculture
- représentants agricoles
- associations concernées

### Échéances :

Tous les ans

### Dernières réalisation ou en cours :

- Promouvoir les constructions vertueuses (Ainterpro)
- Relayer les projets exemplaires du niveau national aux collectivités (Anah-ANRU)
- Journées portes ouvertes DDT (octobre 2020)
- Reconnaissance et financement de GIEE
- Concours couverts herbacés

### Prochaines étapes :

Utiliser tous nos canaux de communication  
  
Poursuite des actions en cours  
Développer la sensibilisation des agriculteurs / préservation des sols, rôle des haies, utiliser des intrants d'origine naturelle...

### Outils/mise en œuvre :

- Veille
- Animation de réseaux
- Flyers/ supports de communication
- Tout outil de communication
- Promotion des AAP GIEE ; Instruction des dossiers candidats
- Organisation du concours couverts herbacés
- Echanges et partenariats avec des associations impliquées dans la mise en œuvre des bonnes pratiques

### Indicateurs :

- Nombre d'évènements
- Nombre de demandes de compléments d'information

## 7 Territorialiser les objectifs nationaux de protection des espaces naturels par la mise en place d'une stratégie de protection des espaces naturels

*Territorialiser les objectifs nationaux de protection des espaces naturels ...*

**Services de l'État Concernés :**  
SPGE

**Pilote :**  
SPGE

### **Action opérationnelle :**

Accompagner l'élaboration d'un arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) .

Mettre en œuvre une procédure «démarches simplifiées» dédiée aux dérogations à l'APPB «oiseaux rupestres».

Mettre à jour les APPB en tant que de besoin

**Parties prenantes :**  
Membres du comité permanent de la MISEN

Acteurs locaux concernés

**Échéances :**  
2023

### **Dernières réalisation ou en cours :**

Accompagnement de l'élaboration d'un éventuel Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) Devorah.

Mise en œuvre d'une procédure «démarches simplifiées» dédiée aux dérogations à l'APPB « oiseaux rupestres ».

### **Prochaines étapes :**

Etudier l'opportunité de l'outil Arrêté préfectoral de Protection d'Habitat Naturel (APHN) pour lutter contre les coupes à blancs de ripisylves et les destructions de haies.

Test à réaliser sur les Brotteaux de la rivière d'Ain.

Programmer une réunion du comité permanent de la MISEN dédiée à ce sujet notamment pour étudier le sujet de RNR dans le cadre de la SCAP 1ère vague

Mettre à jour l'APPB des brotteaux d'Ambronay

### **Outils/mise en œuvre :**

Réunion MISEN

### **Indicateurs :**

Nombre de RNN, RNR, APPB, APHN, APPG en vigueur dans le département

Nombre de projets ou en révision RNN, RNR, APPB, APHN, APPG dans le département

## 8 Décliner le plan ECOPHYTO 2+ dans l'Ain

*Décliner le plan ECOPHYTO 2+ en Auvergne-Rhône-Alpes*

**Services de l'État  
Concernés :**  
SAF/SPGE

**Pilote :**  
SAF

### **Action opérationnelle :**

Contribuer à l'atteinte des objectifs (lister les actions exemplaires)

**Parties prenantes :**  
DRAAF,  
Chambre d'agriculture,  
Acseil élevage

**Échéances :**  
Tous les ans

### **Dernières réalisation ou en cours :**

- Analyse technique des projets « Groupe 30000 » pour agrément
- Suivi des projets et accompagnement du réseau fermes Dephy
- Co-organisation du concours départemental de couverts végétaux dans le cadre de la promotion des bonnes pratiques agricoles
- Participation au comité de pilotage PROCADé (expérimentation d'un dispositif de filtration des eaux superficielles de ruissellement)

### **Prochaines étapes :**

Promotion de l'adaptation des pratiques culturales au changement climatique (limitation des besoins en eau) via une manifestation de type concours

**Outils/mise en œuvre :**  
Concours

### **Indicateurs :**

Nombre d'exploitations  
Médiatisation de l'action

## 9 Établir et mettre en œuvre une doctrine de l'État sur la planification intégrant les problématiques de l'eau, de l'air et du sol

*Établir et mettre en œuvre une doctrine de l'État sur la planification ...*

### Services de l'État

#### Concernés :

SCEP/SHC/SUR/  
SAF/SPGE/MAPT

### Pilote :

SUR/MAPT

### Action opérationnelle :

Établir une doctrine ZAN validée par la préfète  
Établir une doctrine ZAN partagée et validée en CDPENAF stratégique

Décliner le plan de relance (friche)  
Établir une doctrine territorialisée à partager et valider en CDPENAF stratégique.

### Parties prenantes :

Préfecture/DCAT  
EPCI  
EPF  
Département  
CDPENAF

### Échéances :

Mars 2021

### Dernières réalisation ou en cours :

Avis donnés dans les PLH et PLUiH avec un porter à connaissance dédié au foncier (Obligation mise en place d'un observatoire du foncier)

### Prochaines étapes :

Initiation de la réflexion collective et appropriée  
Sur le volet PLH, suivi annuel  
Bilan à mi-parcours  
Formaliser territorialement les attentes de l'État par rapport à la trajectoire ZAN.  
Établir une doctrine partagée entre service pour l'accompagnement des EPCI dans l'élaboration des SCoT ou PLUI

### Outils/mise en œuvre :

Mise en œuvre au travers des PAC et des notes d'enjeux, réunions d'accompagnement (PPA)  
Animation  
Veille  
Contrôle de légalité/dire de l'État  
Bilan mi-parcours

### Indicateurs :

Validation de la doctrine  
Nombre d'observatoires sur le foncier dans le département  
Nombre de réunions



## 10 Sensibilisation au développement des réseaux de chaleur dans le portage des politiques climat-air-énergie

*Déployer la chaleur renouvelable*

**Services de l'État Concernés :**  
SCEP/SHC/  
SAF/MAPT

**Pilote :**  
SCEP

### **Action opérationnelle :**

- accompagnement dans les PCAET
- Sensibilisation des territoires dans le cadre du CDTE
- apport de connaissance territorialisée sur la production renouvelable de chaleur et les réseaux de chaleur

**Parties prenantes :**  
Les EPCI  
Comité EnR

**Échéances :**  
Fin 2021

### **Dernières réalisation ou en cours :**

- accompagnement dans les PCAET

### **Prochaines étapes :**

Sensibilisation des territoires dans le cadre du CDTE  
Apport de connaissance territorialisée sur la production renouvelable de chaleur et les réseaux de chaleur

### **Outils/mise en œuvre :**

### **Indicateurs :**

- Nombre de PCAET aboutis prévoyant des actions en matière de déploiement de chaleur renouvelable (au moins 5)
- Nombre d'actions de communication (au moins 3)
- Production d'au moins 1 livrable sur la connaissance territorialisée

## 11 Massifier la rénovation énergétique des bâtiments (logements privés, petits tertiaires privés et tertiaires publics)

*Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments*

**Services de l'État  
Concernés :**  
SCEP/SHC

**Pilote :**  
SHC

### **Action opérationnelle :**

Accompagner et suivre la mise en œuvre du SARE  
S'appuyer sur le CDTE pour promouvoir la rénovation énergétique  
Créer un comité technique du CDTE consacré à la rénovation énergétique  
Organisation d'un webinaire d'information à destination des élus sur les économies d'énergies tertiaires et les financements mobilisables

### **Parties prenantes :**

Département  
EPCI  
ELUS  
Ménages  
Bailleurs sociaux  
Financeurs

### **Échéances :**

2021 pour la création  
du CT issu du CDTE

### **Dernières réalisation ou en cours :**

Déploiement du SPPEH départemental et mise en œuvre du SARE  
Webinaire sur le dispositif éco énergie tertiaire et les financements mobilisables  
Sur l'immobilier de l'État :  
- Réponse à l'AAP GIE pour le site (Verriere)  
- information lors des réunions de réseau des gestionnaires des bâtiments publics de l'État

### **Prochaines étapes :**

Finalisation de la candidature de l'Ain à l'AMI régional  
Déploiement du SPPEH et mise en œuvre du SARE au 1<sup>er</sup> janvier 2021  
Informations des maires sur la mise en œuvre du dispositif sur les économies d'énergie tertiaires  
Recensement des bâtiments communaux de plus de 1000 m<sup>2</sup> (priorité bâtiments scolaires)  
( but : réaliser -40 % en 2030)  
Création d'un comité technique sur la rénovation énergétique des bâtiments lié au CDTE

### **Outils/mise en œuvre :**

- Actions de communication
- Textes réglementaires
- OFSI
- Base de données OPERAT
- réunions CDTE

### **Indicateurs :**

Nombre d'EPCI intégrant le SPPEH  
Nombre de rénovations énergétiques réalisées chaque année :  
Dans le parc privé  
Dans le parc public  
Dans le petit tertiaire et le tertiaire public

## 12 Promouvoir le plan de relance

**Services de l'État Concernés :**  
SHC/SUR/MAPT  
SCEP/PREF/CAB

**Pilote :**  
SHC/CAB

### Action opérationnelle :

Décliner localement le plan de relance  
Massification de la rénovation énergétique  
Accompagnement des collectivités et des porteurs de projet

**Parties prenantes :**  
Préfecture et autres services de l'État au niveau régional et départemental  
Opérateurs publics  
EPCI  
Collectivités

### Échéances :

### Dernières réalisation ou en cours :

Recensement des opérations potentiellement mobilisables dans le cadre du plan de relance (réhabilitations lourdes)  
Accompagnement des collectivités dans leurs projets de construction de bâtiments publics à haute performance énergétique  
Organisation d'un webinaire sur les économies d'énergie tertiaire et les financements mobilisables

### Prochaines étapes :

Veiller à la diffusion par le délégataire des nouvelles conditions d'attribution de MaPrime Rénov  
Informar des nouveaux critères (bonus) ou audit pour la DETR/DSIL  
Accompagner les projets dans le cadre du fonds friche

### Outils/mise en œuvre :

Communication via l'instance de suivi Plan de Relance et les enceintes plus spécifiques, notamment au niveau DDT.  
Veille  
Communication du bilan départemental Ma PrimRenov

### Indicateurs :

Nombre de projets ayant bénéficié d'une aide Plan de relance  
Nombre d'événements destinés à promouvoir le plan de relance (contribution ou organisation DDT)

## III.2. Plan d'actions Eau

### 1 Promouvoir une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants

*Promouvoir une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants*

#### Action opérationnelle :

Finaliser l'organisation de la GEMAPI dans des conditions satisfaisantes sur 14 des 17 sous bassins versants SDAGE et tronçons de fleuves.

Accompagner les structures porteuses dans le processus de labellisation « EPAGE »

**Services de l'État  
Concernés :**  
SPGE

**Pilote :**  
SPGE

**Parties prenantes :**  
DDT, communes,  
EPCI-FP,  
Syndicats concernés  
DREAL

**Échéances :**  
2021 - 2022

#### Dernières réalisation ou en cours :

Depuis début 2019, l'organisation de la GEMAPI est en place ou sur le point de l'être dans des conditions satisfaisantes sur 14 des 17 sous bassins versants SDAGE et tronçons de fleuves.

La DDT a accompagné le SR3A dans son processus de labellisation « EPAGE » (1ère structure à obtenir cette qualification dans le bassin RMC)

#### Prochaines étapes :

Accompagner le PNR Haut Jura dans sa labellisation EPAGE  
Suivre la structuration GEMAPI du bassin Seille et de la 3CM

**Outils/mise en œuvre :**  
Participation aux COPIL

#### Indicateurs :

Nombre de structures « gémapiennes » restant à mettre en place  
Nombre d'EPAGE mis en place  
Nombre d'EPAGE identifiés dans le SDAGE

## 2 Accompagner les projets de retenues d'eau

*Mettre en œuvre le programme « 100 retenues pour la région »*

**Services de l'État  
Concernés :**  
SCEP/SAF

**Pilote :**  
SPGE

### **Action opérationnelle :**

Accompagner la réalisation des retenues d'eau ou d'ouvrage de transfert individuels ou collectifs en lien avec la profession agricole

**Parties prenantes :**  
Agriculteurs concernés  
Signataires du protocole  
départemental

**Échéances :**  
2023

### **Dernières réalisation ou en cours :**

Signature d'un protocole départemental concernant la création de retenues d'eau ou d'ouvrages de transfert à usage agricole

### **Prochaines étapes :**

Mise en œuvre du protocole  
Suivi des projets et du protocole dans le cadre du CDE  
Mobiliser dans la mesure du possible le plan de relance pour le programme 100 retenues

### **Outils/mise en œuvre :**

- visites terrain
- cadrage réglementaire
- instruction aux demandes d'aide

### **Indicateurs :**

Nombre de retenues ou d'ouvrages de transfert réalisé  
Nombre de retenues ou d'ouvrages de transfert en projet  
Capacité de stockage  
Superficie irriguée à partir de retenues  
Volumes stockés dans les retenues/volumes prélevés en cours d'eau ou eaux souterraines

### 3 Faire du CDE une instance de pilotage et de prospection pour la gestion de l'eau

**Services de l'État Concernés :**  
SPGE/SAF/SCEP/ARS

**Pilote :**  
SPGE

#### Action opérationnelle :

Fournir de la connaissance  
Faire émerger des enjeux et une stratégie  
Réfléchir à l'élaboration d'un schéma directeur pour la gestion de l'eau agricole

**Parties prenantes :**  
Collectivités  
Département  
Profession agricole

**Échéances :**  
2023

#### Dernières réalisation ou en cours :

Travail avec le LAB pour la définition d'enjeux  
Edition d'une Ainf'eau à destination des membres du réseau  
Substitution du comité sécheresse par le CDE, plus englobant et intégrateur

#### Prochaines étapes :

Réunion inter services pour la gestion de l'eau agricole pour cadrer l'exercice de « schéma »  
Mise en place de l'articulation de l'arrêté cadre interpréfectoral sur la Saône  
Appropriation par les différents membres du réseau des modes de consultation du CDE en crise (sanitaire, sécheresse...)  
Identifier les sujets à enjeux qu'il convient d'aborder en CDE (clarifier l'articulation avec la MISEN)  
Poursuivre la publication de l'Ainf'eau et élargir sa diffusion

#### Outils/mise en œuvre :

Réunir le réseau et le faire participer au format des prochaines étapes

#### Indicateurs :

Nombre de publications de l'Ainf'eau  
Nombre de sujets à enjeux abordés dans le cadre des réunions du CDE  
Actions de communication sur l'eau

## 4 Lutter contre les pollutions domestiques (DDT) et industrielles (UD DREAL / DDPP)

*Lutter contre les pollutions domestiques et industrielles*

**Services de l'État Concernés :**  
DDT/UD DREAL  
DDPP  
OFB

**Pilote :**  
SPGE

### **Action opérationnelle :** **Pollutions domestiques :**

Poursuivre la gestion du pré-contentieux ERU et prendre en compte l'avis motivé de la Commission de l'Union Européenne (CUE) du 14 mai 2020.

Contrôle annuel des agglomérations en vue du rapportage bi-annuel de septembre 2020 à la Commission Européenne.

Poursuite de la réglementation de la collecte par temps de pluie.

Poursuite du suivi des épandages de boues au sein du dispositif MESE mis en place par les trois partenaires Etat/Agence de l'eau/Chambre d'agriculture, notamment des lots de boues covidés.

Gestion des impacts de la crise Covid 19

**Parties prenantes :**  
Collectivités  
maître d'ouvrage  
services de l'État  
AE RMC, MESE

**Échéances :**  
Tous les ans

### **Dernières réalisation ou en cours :**

Gestion du pré-contentieux ERU : Notification de l'action récursoire aux 11 agglomérations concernées (3 restant non conformes en 2020). Une nouvelle instruction à destination des préfets est attendue.

Contrôle annuel des agglomérations : Actions de police et d'accompagnement pour les non conformités.

Poursuite de la réglementation de la collecte par temps de pluie.

Poursuite du suivi des épandages de boues au sein du dispositif MESE mis en place par les trois partenaires Etat/Agence de l'eau/Chambre d'agriculture, notamment des lots de boues covidés.

Gestion des impacts de la crise Covid 19 : accompagnement des collectivités pour assurer le bon fonctionnement et la surveillance des systèmes pendant le confinement, la gestion et la réglementation des boues covidées.

### **Prochaines étapes :**

Poursuite des actions et prise en compte des futures instructions nationales en matière de gestion du précontentieux et de la crise COVID

### **Outils/mise en œuvre :**

Mesures de police administrative (DDT) et judiciaire (OFB)  
Notification de l'action récursoire  
Accompagnement des collectivités concernées

### **Indicateurs :**

Nombre d'agglomération d'assainissement concernées par le pré-contentieux  
Nombre d'agglomération > 2000 eq/hab conforme sur nombre total d'agglomération > 2000eq  
Nombre d'EPCI-FP ayant pris la(les) compétence(s) « eau », « assainissement »

## 5 Finaliser et mettre en œuvre les PGRE / PTGE sur le territoire (Basse Vallée de l'Ain, Pays de Gex et Séran et la Gestion Dombes)

*Gérer les déficits actuels et à venir dans le cadre de projets de territoire*

**Services de l'État Concernés :**  
SPGE/SAF/SCEP

**Pilote :**  
SPGE

### Action opérationnelle :

DDT a finalisé la rédaction de la partie du PGRE du Séran qui lui incombait. Cette contribution a été remise à la CCBS en janvier 2020. La CCBS doit finaliser le document au 1<sup>er</sup> semestre 2020. Certaines actions sont déjà bien engagées.

Sur la Basse Vallée de l'Ain, mise en œuvre d'indicateurs de suivi de l'avancement du PGRE.

Sur la Dombes, accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre d'un PTGE.

**Parties prenantes :**  
DREAL, DRAAF, AE RMC, CD01, Région, collectivités, ARS

**Échéances :**  
2023

### Dernières réalisations ou en cours :

Pour la Dombes, organisation d'une réunion « politique », présidée par le préfet et réunissant tous les acteurs concernés, destinée à :

- parvenir à un consensus sur les études à mener,
- clarifier le portage de la démarche,
- esquisser un plan de financement.

Sollicitation du BRGM pour élaborer et présenter aux élus Un cahier des charges des études à réaliser dans le cadre d'une convention de recherche et développement

### Prochaines étapes :

Accompagnement du projet PTGE Dombes :  
- Accompagnement de la structure porteuse,  
- Lancement d'études prospectives et contribution au volet technique,  
- appui à la recherche de financement.

Veiller à ce que le secteur de la Dombes soit identifié dans le SDAGE comme secteur « vulnérable »

### Outils/mise en œuvre :

Pour le PTGE Dombes, initiation et participation aux revues de projet.  
Indicateurs de suivi PGRE

### Indicateurs :

Réalisation de l'étude diagnostic du PTGE Dombes  
Validation du PGRE Séran  
Atteintes des objectifs d'économie d'eau des PGRE



## 6 Restaurer la continuité écologique

### *Restaurer la continuité écologique*

#### **Action opérationnelle :**

- Poursuivre la mise en conformité des ouvrages :
- prioritairement en « liste 2 » et inscrit dans le programme de mesures du SDAGE
  - dans une moindre mesure « hors liste 2 »

**Services de l'État Concernés :**  
SPGE/OFB

**Pilote :**  
SPGE

**Parties prenantes :**  
OFB, DREAL, DDT

**Échéances :**  
Au 31 décembre de chaque année

#### **Dernières réalisation ou en cours :**

Bilan 2019 :

- 27 ouvrages en « liste 2 » ont été traités (seuls 11 figurent dans la liste des 1 375 ouvrages prioritaires du bassin dont 133 dans l'Ain).
- 5 obstacles « hors liste 2 » ont également été traités En 2019.

Bilan 2020 : sur 129 ouvrages prioritaires :

- 73 ouvrages sont reportés :
- 63 actions sont engagées,
- 7 sont peu engagées avec un enjeu écologique fort confirmée,
- 3 ouvrages, l'action est peu avancée avec un changement de maîtrise d'ouvrage ;

56 ouvrages sont non reportés :  
42 ouvrages sont conformes ;  
3 ouvrages seront conformes en 2021 ;  
6 ouvrages ont un enjeu écologique remis en cause par les services ;  
3 ouvrages relèvent de l'exemption « moulin » ;  
1 ouvrage fait l'objet d'un recours au tribunal administratif ;  
1 ouvrage présentant des difficultés techniques.

#### **Prochaines étapes :**

Pour 2021, traiter 7 à 9 ouvrages en « liste 2 » et 3 ouvrages « hors liste 2 » dans un contexte à effectif contraint

#### **Outils/mise en œuvre :**

Participation aux comités de rivière

#### **Indicateurs :**

Nombre d'ouvrages traités en liste 2  
Nombre d'ouvrages traités hors liste 2  
Nombre d'ouvrages en cours de traitement en liste 2  
Nombre d'ouvrage en cours de traitement hors liste 2  
Ces nombres sont à rapporter au nombre d'ouvrages restant à traiter

## 7 Suivre la mise en œuvre des plans d'actions des 5 « captages prioritaires » et finaliser celui du 6<sup>e</sup>

*Déployer la démarche « captages prioritaires »*

**Services de l'État Concernés :**  
SPGE/ARS/SAF

**Pilote :**  
SPGE

### Action opérationnelle :

Contribuer au travail de stratégie d'action différenciée en lien avec l'agence de l'eau et la DREAL.

Contribuer à l'actualisation de la liste des captages prioritaires pour le nouveau SDAGE.

Les 6 plans d'actions sont validés et en cours de mise en œuvre ; cette dernière est partagée au sein de 3 COFIL (Péronnas et Lent, Civrieux et Massieux, Balan et Thil)

**Parties prenantes :**  
DREAL  
AE RMC  
collectivités

**Échéances :**  
2022 - 2023

### Dernières réalisation ou en cours :

Suivi de l'avancement des plans d'actions des 6 captages prioritaires (Péronnas, Lent, Civrieux, Massieux, Balan, Thil)

### Prochaines étapes :

Poursuite du suivi de l'avancement des plans d'actions des 6 captages prioritaires.

Animation régionale de l'ARRA - Association des Rivières de Rhône Alpes

Les plans d'actions arrivant à échéance devront évoluer et/ou renouveler

### Outils/mise en œuvre :

État des eaux brutes sur les captages prioritaires (tableau de bord du SDAGE)  
Tableau de suivi DREAL  
Mise à jour SOG

### Indicateurs :

% de captage prioritaire avec plan actions validé  
Nb de captages prioritaires avec bilan à 3 ans  
Nb d'actes actant la mise en œuvre des plans d'actions des captages prioritaires  
% de surfaces concernées par un changement de pratique au sein des captages prioritaires

## 8 Renforcer la coordination de la gestion des épisodes de sécheresse

*Renforcer la coordination de la gestion des épisodes de sécheresse*

### Action opérationnelle :

Participer aux réflexions régionales et de bassin pour un cadrage régional des mesures de sécheresse (groupe métier « eau », réunion technique avec la profession agricole).

Mettre en conformité l'arrêté cadre sécheresse départemental avec l'arrêté d'orientation du bassin (sous réserve de sa signature)

Contrôle par l'OFB durant les périodes de restriction

Contribuer à la rédaction d'un arrêté cadre interdépartemental sécheresse sur la Saône

Gérer les étiages sur la rivière d'Ain dans le respect des milieux aquatiques (cellule d'alerte)

### Services de l'État

#### Concernés :

SPGE/UD DREAL  
DDPP/ARS

#### Parties prenantes :

Membres CDE  
cellule d'alerte  
collectivités

### Pilote :

SPGE

### Échéances :

Tous les ans

### Dernières réalisations ou en cours :

Installation du comité départemental de l'eau (CDE) et organisation de son fonctionnement.

Développement d'outils de communication innovants à l'attention des membres de ce comité.

Réunion de bilan de la cellule d'alerte.

### Prochaines étapes :

Mise en conformité de l'arrêté cadre sécheresse départemental avec l'arrêté d'orientation du bassin (sous réserve de sa signature)

Finaliser un nouveau protocole « cellule d'alerte » sur le Bassin Vallée de l'Ain

Pour ce faire, il convient au préalable :

- de réunir à nouveau les DDT 39 et 01 et EDF,
- de proposer un mode de représentation au sein de la cellule d'alerte susceptible de faire consensus en s'assurant d'une équité de traitement entre les acteurs du Jura et ceux de l'Ain.

Poursuivre des réunions de concertation inter-départementale pour la gestion de la Basse rivière d'Ain.

Contribuer à la rédaction de l'arrêté cadre Interdépartemental sur la Saône

Veiller à la mise en œuvre d'actions de contrôle des Mesures fixées en situation de crise.

### Outils/mise en œuvre :

Conférences téléphoniques pour la cellule d'alerte

Consultation écrite du CDE

Réunion du CDE

Communication auprès du public

### Indicateurs :

Nombre de lâchers d'eau

Révision de l'arrêté cadre départemental

Mise en place de l'arrêté cadre interdépartemental sur la Saône

Nombre de contrôles réalisés en situation de crise

## 9 Territorialiser la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau

*Territorialiser la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau*

**Services de l'État  
Concernés :**  
DDT, DREAL

**Pilote :**  
SPGE

### **Action opérationnelle :**

Mise en œuvre du SDAGE 2016-2021

Préparer SDAGE 2022 – 2027

**Parties prenantes :**  
DDT, DREAL, MISEN  
ARS dans le  
cadre des consultations

**Échéances :**  
2021

### **Dernières réalisation ou en cours :**

Mise à jour fin 2019 de l'état d'avancement de chaque action du PAOT (SDAGE 2016-2021)

SDAGE 2022 – 2027 :

Participation à la réunion régionale de lancement du chantier.

Co-organisation, avec l'agence de l'eau, de 8 séances de travail dans le cadre de la MISEN, chacune étant dédiée à un sous bassin versant.

### **Prochaines étapes :**

Mise en œuvre du contenu du PAOT (SDAGE 2016-2021)

Mise à jour de l'état d'avancement des actions du PAOT (SDAGE 2016-2021)

Ecrire le PAOT(SDAGE 2022-2027)

### **Outils/mise en œuvre :**

PAOT

### **Indicateurs :**

% d'actions engagées ou achevées  
du programme de mesures des SDAGE 2016-20

### III.3. Plan d'actions Air

#### 1 Accompagner les études qui permettent de juger de l'opportunité de déployer des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)

*Déployer des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)*

##### Action opérationnelle :

Accompagner les collectivités pour la mise en application de l'art 85 (PCAET)

**Services de l'État  
Concernés :**  
SCEP/MAPT

**Pilote :**  
MAPT

**Parties prenantes :**  
EPCI

**Échéances :**  
2021/2022

##### Dernières réalisation ou en cours :

courrier envoyé aux 4 collectivités concernées  
rappelant leurs obligations.  
Premiers contacts individuels pris.

##### Prochaines étapes :

Mettre en place l'accompagnement des collectivités.  
Prise de contact avec chaque EPCI concerné pour  
Proposer un accompagnement personnalisé.  
Récupération des données ATMO par territoire.  
Préparation des données de bases à atteindre (PREPA).

##### Outils/mise en œuvre :

Cadrage de l'étude d'opportunité  
Participation aux réunions de lancement  
et de suivi  
Avis sur les conclusions et sur les mesures  
envisagées

##### Indicateurs :

Nb d'études conduites  
Nb de réunions d'accompagnement

## 2 Communiquer autour de la pollution de l'air

*Communiquer autour de la pollution de l'air*

### Services de l'État

#### Concernés :

SCEP/CAB/MAPT  
SAF/SHC/SUR  
ARS

### Pilote :

CAB/SCEP

### Action opérationnelle :

- communication auprès des élus sur les enjeux de pollution de l'air ainsi que sur les bonnes et mauvaises pratiques (type brûlage déchets verts)
- communiquer sur les démarches de planification dans le domaine de l'air (PPA, ...)
- communiquer sur les agents polluants de l'air qui ont un impact sur la santé (y compris les pollens)

### Parties prenantes :

ATMO  
EPCI  
Communes  
ARS

### Échéances :

Fin 2021  
Fin 2022

### Dernières réalisation ou en cours :

- Intégrer l'air dans les PAC
- Plaquette sur le brûlage des déchets verts
- Accompagnement des PCAET
- Affiche QA lors de la JPO-10 ans de la DD

### Prochaines étapes :

- Actions de communication, intégrer l'impact santé

### Outils/mise en œuvre :

Actions de communication  
Documents d'information

### Indicateurs :

Nombre d'actions de communication  
(au moins 3 par an)

### 3 Accompagner les démarches de planification dans le domaine de l'air

**Services de l'État Concernés :**  
SCEP/ MAPT  
ARS

**Pilote :**  
SCEP

#### **Action opérationnelle :**

- accompagnement dans le cadre du PPA3 de Lyon
- accompagner les actions /métropole genevoise
- établir un dire de l'État commun (DDT/ARS) sur la pollution de l'air et la santé dans les démarches de planification.

**Parties prenantes :**  
EPCI du PPA3  
ATMO  
DREAL et UD-A

**Échéances :**  
2021

#### **Dernières réalisation ou en cours :**

Accompagnement de révision du PPA

#### **Prochaines étapes :**

- Accompagnement des collectivités sur le PPA Lyon
- Elaboration d'un livrable sur le dire de l'Etat (DDT/ARS) sur la pollution de l'air

#### **Outils/mise en œuvre :**

Participation au comité technique PPA3  
Participation aux ateliers de définition du plan d'action du PPA3  
Documents de communication  
Diffusion lors des événements

#### **Indicateurs :**

- Nombre d'actions avec les collectivités concernées
- Livrable "dire de l'État" produit

## 4 Améliorer la qualité de l'air intérieur

*Améliorer la qualité de l'air intérieur*

**Services de l'État Concernés :**  
ARS/SHC/Prefecture

**Pilote :**  
SHC

### Action opérationnelle :

Intégrer la QAI dans la grille de critères permettant d'obtenir préférentiellement des subventions publiques

**Parties prenantes :**  
ARS  
Prefecture

**Échéances :**  
1<sup>er</sup> trimestre 2021

### Dernières réalisation ou en cours :

Fiche de communication à destination des élus  
Diffusion en journée Portes ouvertes

### Prochaines étapes :

Sensibilisation des élus à la future RE2020 pour tous leurs nouveaux projets (qualité des bâtiments dont la QAI)  
Organisation d'une réunion ainterpro consacrée à ce Sujet  
Echange avec l'ARS pour dresser les bilans et les évolutions

### Outils/mise en œuvre :

CRC

Informations sur le site Internet et diffusion lors des rencontres avec les élus

### Indicateurs :

Nombre de signalements remontés à la Préfecture



## 5 Veiller à la cohérence du développement de la filière bois-énergie

*Veiller à la cohérence du développement de la filière bois-énergie*

**Services de l'État  
Concernés :**  
SCEP/SHC/SAF/MAPT

**Pilote :**  
SCEP

### **Action opérationnelle :**

- accompagnement des PCAET (prôner une gestion globale de la filière bois)
- communiquer sur les zones à enjeux par rapport aux émissions et zones à potentiel bois énergie

**Parties prenantes :**  
Élus - EPCI  
Propriétaires  
Professionnels  
ATMO  
Fibois01  
SIEA  
ALEC

**Échéances :**  
Fin 2021

### **Dernières réalisation ou en cours :**

Accompagnement de PCAET

### **Prochaines étapes :**

Communiquer sur les zones à enjeux par rapport  
aux émissions et zones à potentiel bois énergie  
Premiers bilans des PCAET  
Communiquer aux territoires ressources

### **Outils/mise en œuvre :**

communication

### **Indicateurs :**

Nb de PCAET aboutis prévoyant des actions  
en matière de déploiement de bois énergie  
(sur les territoires à potentiel = 5 EPCI)  
Nb d'actions de communication (au moins 3)  
Production d'au moins 1 livrable sur la  
connaissance en matière de bois énergie

### III.4. Plan d'actions Sol

#### 1 Établir une doctrine locale (côté gouvernance) ZAN

*Engager les acteurs vers une trajectoire ZAN en région*

##### Action opérationnelle :

Établir une doctrine locale (côté gouvernance) ZAN validée :

- par la préfète
- en CDPENAF stratégique

Mobiliser tous les leviers de l'État, à tous les niveaux

Faire de la CDPENAF une instance reconnue pour la mise en œuvre du ZAN

##### Services de l'État

###### Concernés :

SCEP/SHC/SUR  
SAF/SPGE/MAPT

##### Pilote :

MAPT

##### Parties prenantes :

Préfecture / DCAT  
EPCI/SCoT  
CDPENAF

##### Échéances :

2021

##### Dernières réalisation ou en cours :

- Outil de mesure du potentiel densifiable
- Réseau Foncier : Recensement des friches, Etude ZAE, observatoire départemental
- Étude « Objectiver et fortifier nos éléments de discours sur le foncier économique »
- Avis sur PADD SCoT Bresse Val de Saône, PLUi CC Veyle et CC Bresse et Saône

##### Prochaines étapes :

Avis CDPENAF sur SCoT Bresse Val de Saône

Le cas échéant  
Avis CDPENAF sur PLUiH CC Pays Bellegardien  
Avis CDPENAF sur PLUi CC Veyle  
Avis CDPENAF sur PLUi CC Bresse et Saône

Note d'enjeux sur SCoT Haut Bugey

Réunion dédiée du réseau Ain Atitud  
Réunion du GT Potentiel densifiable  
Réunion du réseau foncier

Adoption partenariale du projet de doctrine (Cf fiche 9)

##### Outils/mise en œuvre :

Note d'enjeux  
Avis sur dossier arrêté (SCoT, PLUi, PLU)  
Contrôle de légalité/dire de l'État  
Bilan mi-parcours

##### Indicateurs :

Nb de réunions préalables avec les partenaires  
Nb d'actions de communication (au moins 3)

## 2 Mobiliser des moyens financiers pour la reconversion des friches, les opérations de désimperméabilisation et de renaturation

*Mobiliser des moyens financiers pour la reconversion des friches, les opérations de désimperméabilisation et de renaturation*

**Services de l'État Concernés :**  
SUR/MAPT/SCEP/SPGE

**Pilote :**  
MAPT

### Action opérationnelle :

Mettre en œuvre les outils du plan de relance (fonds friches) et accompagner les collectivités  
Mobiliser tous les leviers existants dans le cadre de l'ANCT  
Promouvoir la reconversion des friches dans le cadre de la réalisation des documents de planification  
Mobiliser les financements (agence de l'eau, PAOT)  
Accompagner les porteurs de projets pour le fonds friche

**Parties prenantes :**  
Collectivités  
EPF  
Banque des Territoires  
Promoteurs  
ARS

### Échéances :

### Dernières réalisation ou en cours :

ORT Bourg en Bresse, programme DECATHLON

### Prochaines étapes :

Suivi des ORT (Bourg en bresse, Ambérieu, Oyonnax, Belley et Valserhône)  
Sollicitation de l'ingénierie de l'ANCT

### Outils/mise en œuvre :

Communication  
FaQ  
Journal de bord  
Réunions  
Réunion des financeurs

### Indicateurs :

Production d'au moins 1 livrable sur la connaissance territorialisée  
Nombre de projets soutenu dans le cadre du Fonds friches

### 3 Promouvoir le développement d'une stratégie foncière et d'offre de foncier public pour les collectivités

*Promouvoir le développement d'une stratégie foncière et d'offre de foncier public pour les collectivités*

**Services de l'État Concernés :**  
SHC/SCEP/MAPT

**Pilote :**  
SHC/MAPT

#### **Action opérationnelle :**

Accompagner les collectivités dans l'acquisition et la gestion du foncier  
Favoriser l'exercice du droit de préemption (ORT)  
Communiquer dans le cadre des réseaux foncier, Ain Atitud

**Parties prenantes :**  
collectivités EPF

**Échéances :**  
Fin 2021

#### **Dernières réalisation ou en cours :**

Envoi d'un porter à connaissance sur l'obligation pour les territoires PLH PLUiH de se doter d'un observatoire du foncier

#### **Prochaines étapes :**

Proposer ce sujet d'étude à l'observatoire du Logement

#### **Outils/mise en œuvre :**

Réunion dans le cadre d'un atelier du PDH

#### **Indicateurs :**

Nombre d'observatoire sur le foncier mis en place par les EPCI

## 4 Soutenir le développement des projets d'énergies renouvelables

*Établir un guide d'aide à la décision sur l'implantation de projets d'énergies renouvelables*

### Action opérationnelle :

Rédaction d'un guide des bonnes questions à se poser sur un projet d'EnR à destination des services DDT et des territoires

### Services de l'État

**Concernés :**  
SAF/SUR/SPGE  
SCEP/MAPT

### Pilote :

SCEP

### Parties prenantes :

Acteurs EnR  
Collectivités  
ARS

### Échéances :

2021

### Dernières réalisation ou en cours :

### Prochaines étapes :

élaboration et diffusion du guide

### Outils/mise en œuvre :

Production de connaissance  
Communication  
Comité EnR  
CDTE

### Indicateurs :

Publication du guide

## 5 Mieux mobiliser les outils de compensation agricole et forestière

*Mieux mobiliser les outils de compensation agricole et forestière*

**Services de l'État  
Concernés :**  
SAF/SUR

**Pilote :**  
SAF

### **Action opérationnelle :**

Présenter les outils dans différentes instances (CDPENAF)  
Communiquer sur la mise en œuvre de ces outils (CDPENAF)  
Mettre en place le fond de compensation agricole

**Parties prenantes :**  
Chambre d'agriculture  
OPA  
gestionnaires privés  
de la forêt  
ONF, CRPF

### **Échéances :**

### **Dernières réalisation ou en cours :**

- Élaboration de fiches actions pour la mise en œuvre de mesures de compensation agricole à destination des porteurs de projets
- Élaboration d'un catalogue départemental de travaux compensatoires forestiers

### **Prochaines étapes :**

- Mise en place d'un fonds départemental de compensation agricole collective
- Alimentation et mise à jour du catalogue de travaux compensatoires forestiers

### **Outils/mise en œuvre :**

Fiches actions et catalogue  
Présenter les outils de compensation  
en CDPENAF

### **Indicateurs :**

Nb de projets compensatoires mis en œuvre

## IV. Lexique

ADIL : Agence Nationale pour l'Information sur le Logement

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine

APHN : Arrêté de Protection des Habitats Naturels

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection Biotope

APPG : Arrêté Préfectoral de Protection de site Géologique

ARS : Agence Régionale de la Santé

ATMO : observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air

CDE : Comité Départemental de l'Eau

CDEPENAF : Commissions départementales de Préservations des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

CDTE : Comités Départementaux de Transition Énergétique

CODERST : Conseil Département de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

CUE : Commission Union Européenne

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

EPAGE : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPF : Établissement Public Foncier

ERU : Eaux Résiduaires Urbaines

FNE : France Nature Environnement

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

LLS : Logements Locatifs Sociaux  
MESE : Mission d'Expertise et de Suivi d'Épandages  
MISEN : Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature  
NCT : Nouveau Conseil aux Territoires  
OFB : Office Français de la Biodiversité  
OFSI : Outil de Suivi des Fluides Interministériel  
PAC : Politique Agricole Commune  
PAOT : Plan d'Action Opérationnel Territorialisé  
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territoriale  
PGRE : Plan de Gestion de Ressources en Eau  
PLH : Programme Local de l'Habitat  
PLUI : Plans Local d'Urbanisme Intercommunal  
PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère  
PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau  
RNN : Réserves Naturelles Nationales  
RNR : Réserves Naturelles Régionales  
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural  
SARE : Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique  
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale  
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
SIG : Système d'Information géographique  
SPPEH : Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat  
ZAE : Zone d'Activité Économique  
ZAN : Zéro Artificialisation Nette  
ZFE : Zone à Faible Émission